

25 mai : Journée nationale de l'accès au droit

C'est la Journée nationale de l'accès au droit ! L'occasion pour vous de mieux connaître et exercer vos droits et devoirs et de vous faire accompagner dans vos démarches juridiques et administratives.

Vous pouvez vous rendre la Maison de Justice, établissement rattaché au Tribunal judiciaire de Pontoise, qui organise différentes permanences avec des avocats, des notaires et des huissiers de justice, sur rendez-vous.

- Permanence des avocats : 2ème et 4ème lundi du mois de 10h à 12h
- Permanence des notaires : 2ème mercredi du mois de 10h à 12h
- Permanence des huissiers de justice : une permanence trimestrielle le mercredi matin de 10h à 12h
- Permanence d'aide aux victimes, en présence d'une juriste du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) : tous les lundis de 13h30 à 16h30
- Permanence avec l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) : tous les jeudis de 13h30 à 16h30
- Permanence du conciliateur de justice : tous les mardis de 9h30 à 12h

Une équipe se tient à votre disposition pour vous accompagner et vous orienter.

Infos pratiques :

Maison de la Justice et du Droit

37 rue du Tiers Pot

Horaires : du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Tél : 01 30 11 11 20

[Vivre à Garges](#)

[Mon quotidien](#)

Publié le 25/05/2021